

Achetons ANTIQUITES

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons frais virés. Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

VENDREDI 15 JANVIER 1988
QUÉBEC, 92^e année, no 17

46 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd
Livraison à domicile (7 jours) 3.00\$
Iles de la Madeleine-Gaspe-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢ 35¢



BOUCHARD

Histoires d'enfants

♦ Annick, gelée dur, sur le bord du chemin. Harold, Eric et Simon, morts (présument) disparus à Rivière-au-Renard.
«Mérite-t-on vraiment de pleurer?»
Page B-1

ALAIN BOUCHARD



Étude sur les aspects «positifs» du libre-échange

100,000 travailleurs devront changer d'emploi

♦ OTTAWA (PC) - Au moins 100,000 travailleurs devront se trouver un nouvel emploi, à compter de janvier 1989, lors de l'entrée en vigueur graduelle

de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et au cours des cinq années subséquentes.

C'est là le seul élément inque-

tant que l'évaluation économique du ministère des Finances, rendue publique hier, a réussi à trouver

Lire A-2, 100,000

Les points saillants

- les revenus réels à long terme augmenteront d'au moins 2.5 pour 100, soit \$12 milliards de plus par année, ou une augmentation d'environ \$450 par habitant;
- assouplissement des conditions régissant les investissements transfrontaliers et réduction des incertitudes tenant à un accès plus sûr au marché américain;
- le niveau de vie des Canadiens augmentera;
- les consommateurs bénéficieront d'un plus grand choix de biens offerts à meilleur prix;
- les industries qui utilisent des produits intermédiaires importés des États-Unis réduiront leurs frais de production de 3 pour 100;
- environ 120,000 nouveaux emplois seront créés d'ici 1983;
- environ 75,000 emplois voués à disparaître sans l'accord de libre-échange seront sauvés au cours des 10 prochaines années;
- environ 1.5 pour 100 de tous les salariés (25,000 travailleurs annuellement sur une période de 10 ans) devront changer de secteur d'emploi;
- l'élimination des barrières commerciales permettra aux entreprises intérieures d'exploiter des usines plus grandes et plus spécialisées;
- les investissements étrangers seront stimulés;
- dans le secteur manufacturier, la hausse estimée de production devrait être de 10.6 pour 100, dans le secteur primaire de 2.1 pour 100, dans les services, de 0.9 pour 100;
- l'augmentation des gains de revenu découlant de l'accord sera de 2.3 pour 100 autant au Québec que dans les Maritimes et de 2.7 pour 100 en Ontario;
- les exportations canadiennes devraient s'accroître de 3.4 pour 100 d'ici 1983.

Un instrument de propagande

Page B-7

Alerte à la gono

♦ La blennorragie (gonorrhée) fait de plus en plus de ravage chez les Canadiennes de 15 à 19 ans. D'où l'urgence de mettre en place des programmes «efficaces» de sensibilisation aux dangers potentiels d'une vie sexuelle précoce.

par Roger BELLEFEUILLE

C'est l'avertissement que lance le Laboratoire de lutte contre la maladie, à Ottawa, dans son dernier rapport hebdomadaire.

Une analyse des données fournies par Statistique-Canada indique en effet que, pour l'année 1986, le taux de cette MTS chez ce groupe d'âge de sexe féminin était deux fois plus élevé que chez les garçons du même âge. Soit près de 600 cas par 100,000 de population, comparé à environ 260.

Ces jeunes femmes dépassent maintenant à ce titre leurs aînées du groupe 20-24 ans et se rapprochent du taux enregistré chez les hommes de ce groupe aussi.

Si la tendance se maintient, ajoute le rapport, l'incidence la plus élevée de blennorragie frappera les jeunes

Lire A-2, ALERTE

LE SPORT

La cravache

♦ L'entraîneur des Nordiques a sorti sa cravache. Plusieurs joueurs y ont goûté. Et maintenant, il pourrait faire l'essai de certains joueurs de l'Express.

Page S-5



MAURICE DUMAS

LA MÉTÉO



Ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Max.: -16 à -18. Demain: plutôt nuageux avec possibilité de chutes de neige en matinée. Dégageant par la suite.

Détails, page C-6

LE SOMMAIRE

Alain Bouchard.....	B-1
Annonces classées.....	C-6 à C-10
Arts.....	Cahier C
Bridge.....	S-16
Crayons de soleil.....	C-5
Décès.....	C-11
Économie.....	B-7
Éditorial.....	B-4
Horoscope.....	S-16
Monde.....	B-10
Mots croisés.....	S-16
Mot mystère.....	S-16
Où aller à Québec.....	C-4

Brrr... un record!

Malgré un soleil blafard mais quand même très présent, les eaux du fleuve émettaient une froide vapeur vus du quai de la traverse de Lévis.

♦ (Le Soleil-PC) Les mitaines et les tuques sont encore de mise, ce matin. Comme la veille, le mercure est descendu sous les moins 30° Celsius. Heureusement, les vents doivent être légers. Le moins 31.2 enregistré à l'aéroport de Sainte-Foy, hier matin, équivalait à moins 57 en tenant compte du facteur vent qui soufflait à 30 km/h.

Le minimum de moins 31.2 est encore loin du record de moins 35 du 14 janvier 1946. Mais le maximum de moins 24.4 bat le record de moins 21 du même jour en 1957.

Comme il fallait s'y attendre avec un tel froid sibérien, bien des véhicules branchés ou non ont refusé de démarrer. A 20 h hier, le Club automobile du Québec signalait avoir reçu 1,900 appels depuis le matin et les téléphones ne cessaient de sonner. Ce fut un tel feu roulant que le CAA a lancé des messages radiophoniques priant ses membres de s'adresser à leurs garagistes et de lui faire parvenir le compte.

Tout le Québec a connu le même froid qui doit perdre de la rigueur, aujourd'hui. On prévoit

moins 19, la nuit prochaine, dans la région de Québec.

Sur la Côte-Nord et dans le Bas-du-Fleuve, la situation était telle, hier matin, que bien des écoles sont restées fermées. A Sept-Îles, avec le facteur vent, la température atteignait moins 65. A Rimouski, dans la vallée de la Matapédia et à Matane, les écoliers ont été priés de rester chez eux. Il ventait et il était dangereux de les exposer au froid.

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas été épargné. Le mercure est descendu à moins 32 à l'aéroport de Bagotville et il devait en être de même, la nuit dernière.

Demande record

Hydro-Québec signalait quelques panes à Cap-Rouge et à Sainte-Foy. En tout 4,000 abonnés ont été privés de courant pendant une période variant de 15 minutes à huit heures.

La société d'État anticipait une demande record d'électricité entre 17h et 20h hier soir — totalisant quelque 27,000 mégawatts environ — mais sans pour autant que celle-ci n'exécède la capacité totale de son réseau qui est de 27,950 mégawatts.

«Nous sommes serrés, mais la situation n'est pas alarmante», constatait un porte-parole. Le niveau de consommation enregistré hier éclipse l'ancien record d'Hydro établi le 6 janvier dernier. Ce jour-là Hydro a vendu près de 26,400 mégawatts aux heures de pointe. Hier, les problèmes d'Hydro étaient accentués du fait que les magasins bénéficiaient d'une heure de fermeture tardive.

Comme la vague de froid touche toutes les régions environnantes du Québec, Hydro-Québec ne pouvait se fier sur les centrales voisines de l'Ontario ou de la Nouvelle-Angleterre pour lui venir en aide.

Les problèmes d'Hydro sont d'autant plus importants qu'un transformateur est en panne au barrage de LG-4 depuis le 27 décembre, privant le sud du Québec de 900 mégawatts. Toutefois, on s'attend à ce que celui-ci soit réparé dimanche ou lundi au plus tard.

Pour compenser, M. Boivin explique qu'Hydro a cessé toutes les exportations à ses clients qui n'ont pas de contrats de livraison
Lire A-2, RECORD

Assimopoulos réplique

Le PQ ne sera pas paralysé

♦ Le Parti québécois est toujours en action et ne sera pas paralysé, a déclaré hier la présidente du Parti québécois, Mme Nadia Assimopoulos, en répliquant aux informations voulant que son parti connaisse présentement de graves difficultés financières. La campagne de financement débute la semaine prochaine.

Page A-4



Le Soleil, Yves Monrozier

Fraude à Loto-Québec

Le papier des sachets était devenu trop mince

♦ (PC) - La qualité du papier servant à fabriquer les billets de la loterie Provinciale s'est détériorée récemment et le papier était devenu moins opaque, d'après des tests que vient de faire effectuer Loto-Québec.

C'est ce qu'a révélé hier M. David Clark, président de Loto-Québec, qui a donné une conférence de presse à la suite de l'entretien qu'il a eu avec le ministre des Finances Gérard D. Levesque au ministère des Finances.

M. Clark a répondu à peu près à toutes les questions touchant le système de Loto-Québec mais a averti qu'il ne pouvait répondre aux questions spécifiques touchant les accusés. «Je n'ai pas le droit d'intervenir dans quelque chose qui va être décidé par le système judiciaire», a expliqué M. Clark.

La qualité du papier servant à fabriquer les sachets contenant les billets de la loterie Provinciale s'est détériorée entre le moment où le papier a été testé et mis sur le marché avec un nouveau fournisseur et aujourd'hui.

«On voit que ce n'est pas une sécurité à toute épreuve.»

Le présent fournisseur, qui imprime et les sachets et les billets de la Provinciale, est la Canadian Securities Printers, de Mississauga, en Ontario, une filiale de la Banque du Canada, qui a commencé à imprimer les billets en septembre dernier.

Loto-Québec tente présentement de savoir auprès du fournisseur ce qui s'est passé. Il est possible que le fournisseur du papier des sachets ait changé la qualité du papier ou que la Canadian Securities ait tout simplement changé de fournisseur.

Elle a été choisie à la suite d'un appel d'offres, a révélé M. Clark. «Ce n'est pas Loto-Québec qui a choisi. Nous sommes co-actionnaires avec les autres provinces dans la loterie Provinciale.»

M. Clark ignore à combien s'élève la fraude, mais il la fixe personnellement aux environs de \$100,000.

Ce n'est qu'il y a 10 jours que Loto-Québec a appris qu'il s'agissait d'un problème avec le produit même. Aucune mesure cependant n'avait été prise à la demande de la SQ qui avait demandé à ce que rien ne soit changé.

Les tirages de la Provinciale vont se poursuivre durant au moins
Lire A-2, PAPIER

SUITES de la première page

ALERTE...

filles à peine sorties de l'adolescence.

Une constatation des plus préoccupantes du fait que cette MTS peut causer une inflammation pelvienne, dont les séquelles sont notamment des douleurs pelviennes chroniques, l'infertilité et les grossesses extra-utérines. ●

100,000...

dans l'application de cet accord de libre-échange commercial avec nos voisins du Sud.

Attendue depuis la signature du protocole d'entente en octobre dernier, l'évaluation, préparée par des économistes du ministère des Finances, a volontairement laissé de côté les aspects négatifs pour se concentrer sur les volets positifs.

D'ailleurs, dans le communiqué accompagnant le document d'une soixantaine de pages, rappelant dans l'ensemble des observations et des chiffres connus, relatant les différentes étapes qui ont conduit à l'accord et les termes contenus dans le document final publié en décembre et signé par le président Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney le 2 janvier, le ministre des Finances, Michael Wilson, parle d'une étude «analysant les avantages qui peuvent être attendus de la mise en oeuvre de l'accord».

Le ministre Wilson ajoute que l'accord servira les objectifs de renforcement de l'économie canadienne et de création d'emplois plus productifs et de meilleure qualité. «Les Canadiens, a-t-il dit, bénéficieront d'un plus grand nombre d'emplois, de revenus accrus et d'un niveau de vie amélioré».

Emplois en plus

Alors que la dernière étude du conseil économique publié en décembre dernier parlait de la création de 350,000 nouveaux emplois au cours des dix prochaines années, le document d'évaluation du ministère des Finances est plus modeste en mentionnant 120,000 nouveaux emplois nets d'ici 1993.

L'évaluation mentionne que les gains de revenu réel progresseront d'au moins 2.5 pour 100 à long terme - environ \$12 milliards par an, soit une hausse du pouvoir d'achat réel de \$450 par an pour chaque Canadien.

Création d'emplois

Les fonctionnaires et auteurs de l'évaluation ont aussi repris les promesses des élus en soulignant que les avantages économiques «seront répartis de façon égale dans toutes les régions du Canada et tous les secteurs largement définis bénéficieront».

Au chapitre de la création d'emplois, entre autres, le document souligne qu'en assurant un accès plus sûr au marché américain, l'accord aidera à conserver près de 75,000 emplois existants qui autrement auraient été perdus.

L'analyse aborde aussi le sort réservé aux 100,000 travailleurs qui auront à changer d'emplois au cours des cinq prochaines années, une situation jugée peu importante par les économistes du ministère des Finances.

«Les besoins d'adaptation, ont-ils dit, seront peu importants: le libre-échange amènera quelque 25,000 travailleurs par an à changer d'emploi durant la transition — une fraction infime des quatre millions et plus de travailleurs qui changent normalement d'emploi chaque année au Canada.»

A plusieurs reprises dans le texte, les auteurs ont été obligés de mentionner leurs difficultés à chiffrer leurs affirmations positives et en d'autres occasions y ont accolé des conditions. Pour certains secteurs, sans entrer dans les détails, ils vont jusqu'à exprimer des doutes. ●

PAPIER...

quatre autres semaines. «J'espère que d'ici ce temps on pourra revenir sur le marché. Mais on fera ça seulement quand on sera sûr qu'on a la sécurité qu'il faut avoir pour le mettre sur le marché», a déclaré M. Clark.

M. Clark a aussi révélé que la loterie Provinciale est vendue partout au Canada mais que rien n'indique actuellement qu'il existe une fraude de ce genre ailleurs au Canada.

Un 3e employé

D'autre part, un troisième employé du bureau régional de Loto-Québec à Montréal-Ouest a été suspendu de ses fonctions au cours des dernières heures relativement au détournement de lots-bonis.

Guy Langelier (représentant pour Loto-Québec) et John Spada (agent de développement pour Loto-Québec), qui ont comparu, mercredi, en cour des sessions de la paix à Montréal, travaillaient également à cet endroit. Des accusations de fraude, de complot et d'abus de confiance ont alors été portées contre eux.

Huit autres personnes ont été accusées, mercredi, de fraude et de complot dans cette affaire de lots-bonis, dont deux à Québec.

Il s'agit d'Emile Di Bernardo et Frank Taddeo (grossistes pour Loto-Québec), Marie-Paule Cocolichio, Armand Seguin, Leona Spada, Linda Spada-Di Bernardo, Michel Clavet et André Leclerc.

Tous ont été libérés moyennant certaines conditions, dont des cautionnements. Les dates de leur procès seront fixées le 18 février.

Les plaintes à leur endroit ont été portées pour la période allant du 1er octobre 1987 au 12 janvier.

Quant au troisième employé du bureau de Montréal-Ouest, son nom ne peut être divulgué puisqu'il n'a pas encore comparu. La SQ n'a pu indiquer à quel moment cette procédure aura lieu.

Selon la Sûreté du Québec (SQ), des lots de billets de la Provinciale étaient acheminés chez des gens qui les examinaient sous un faisceau lumineux de façon à identifier les sachets contenant des bonis.

Ceux-ci sont de \$5, \$50, \$500 ou \$5,000 et sont occasionnellement distribués dans les sachets quand les prix non réclamés le permettent.

En l'occurrence, les lots de \$5,000 semblaient les favoris du groupe, estime-t-on à la SQ.

Ceux qui étaient chargés de visionner les sachets pouvaient toucher \$1,500 par semaine, a déclaré l'agent.

Une personne était ensuite recrutée pour réclamer la somme gagnée, supposément trouvée par hasard. ●

RECORD...

garantis. Ceux-ci comprennent la Nouvelle-Angleterre (NEPOOL), l'Etat de New York, en plus de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Hydro a coupé partout où elle pouvait. Elle a interrompu la livraison de 1,000 mégawatts à certains clients industriels. Et si nécessaire, M. Boivin a dit qu'Hydro pouvait se permettre de faire d'autres interruptions du même genre, mais de façon périodique.

Aux dernières nouvelles, Hydro avait toujours la possibilité de puiser dans les réserves excédentaires de l'Alcan, au Saguenay-Lac St-Jean.

Et comme quoi tous les moyens sont bons par des froids aussi mordants, Hydro a même cru bon de redémarrer une centrale thermique à Tracy, en banlieue de Sorel. Celle-ci n'avait pas été utilisée depuis huit ou neuf ans environ. ●

LE SOLEIL

RENSEIGNEMENTS: 647-3233
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Le Soleil 390, rue St-Vallier est Québec G1K 7J6

LA QUOTIDIENNE
tirage du 14 janvier

7-2-4
6-7-6-8

Les enfants O'Connor présumés noyés
La SQ interrompt les recherches pour de bon à Rivière-au-Renard

◆ Les recherches pour trouver les trois enfants O'Connor que l'on présume noyés au quai de Rivière-au-Renard, en Gaspésie, ont été suspendues pour de bon, hier. D'ailleurs le mauvais temps et le froid qui sévissaient, hier matin, avaient empêché les hommes-grenouilles de la Sûreté du Québec de plonger encore une journée, comme c'était prévu.

par Lucien LATULIPPE

Un porte-parole de la SQ à Rimouski a précisé que la mer, soulevée par le vent, venait s'écraser sur le quai en énormes vagues. Le mercure marquait -28°C, hier matin, ce qui équivalait à -50°C avec le facteur vent.

L'hélicoptère du service de recherches de l'Armée canadienne qui est à Gaspé depuis lundi doit regagner sa base, aujourd'hui. Mais avant de partir, il devait, si le temps le permettait, effectuer une dernière tournée au-dessus du golfe et de la baie des Chaleurs au cas où les corps des enfants aient été emportés vers le large.

Le corps de M. Alfred O'Connor, âgé de 37 ans, a été repêché, mardi matin, et ceux de ses trois fils, Harold, 10 ans, Eric, cinq ans, et

Simon, quatre ans, sont demeurés introuvables. La lettre trouvée dans l'auto de M. O'Connor sur le quai de Rivière-au-Renard dit explicitement que son auteur a l'intention de se jeter à l'eau avec ses enfants.

Ce geste fatal a été posé, sem-

ble-t-il, à la suite d'un jugement de séparation obtenue dernièrement par Mme O'Connor (Murielle Laflamme), séparation que M. O'Connor n'aurait pas acceptée.

D'autre part, la SQ répétait, hier, qu'elle n'avait aucune informa-

tion à l'effet que les enfants auraient été laissés ailleurs, en vie ou non. M. O'Connor est allé chercher ses trois fils chez leur mère, samedi matin, et il devait les ramener, dimanche soir. A 19h, Murielle Laflamme a prévenu la SQ qui a trouvé l'auto sur le quai, une heure plus tard. ●

Quebecair: accord de principe

◆ MONTRÉAL (PC) — Une entente de principe serait intervenue entre la direction de Quebecair et ses deux syndicats représentant les employés au sol et les agents de bord, en grève respectivement depuis six et cinq mois.

C'est du moins ce qu'a soutenu, hier après-midi, un porte-parole patronal du Groupe Inter-Canadien (le nouveau nom de Quebecair), M. Guy Sarrazin, lors d'un entretien téléphonique avec la Presse canadienne.

M. Sarrazin a indiqué que deux ententes de principe étaient intervenues avec le Syndicat des employés au sol, qui représente 250 commis, préposés aux bagages et mécaniciens, et le syndicat des 50 agents de bord. Tous deux font partie de l'Association internationale des machinistes, affiliée à la FTQ.

Il a été impossible d'obtenir, hier, une confirmation de source syndicale. La Presse canadienne a vainement tenté de joindre au téléphone

le président du syndicat des employés au sol, M. Henri Lemelin, ou tout autre membre du comité de négociation. ●

Les typos du SOLEIL votent pour la grève

◆ Les membres du syndicat des typographes du SOLEIL ont donné, hier, à leur exécutif le mandat de déclencher une grève au moment jugé opportun.

En assemblée générale, 96 pour 100 des membres présents se sont prononcés pour un arrêt de travail, souligne le délégué syndical Maurice Rochette. Les 84 typographes du SOLEIL sont membres du Syndi-

cat québécois de l'imprimerie et des communications.

L'employeur et le syndicat se sont réunis deux fois, cette semaine, en présence d'un conciliateur, mais sans parvenir à un déblocage significatif. La juridiction, la sécurité d'emploi, le recyclage et le reclassement constituent les principaux points de désaccord. ●

les chemises du 31
POUR HOMME

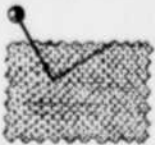


nos chemises habillées col régulier **12.99**
rég. 40.00



coupees spécialement pour le 31, des chemises unies de style habillé en mélange 55% coton, 45% polyester coutures doubles, pli au dos. 14½ à 16½. manches 32 à 35. bleu, gris, rose.

nos chemises oxford col boutonné **15.99**
rég. 45.00



en exclusivité au 31, la chemise à tissage oxford 70% coton 30% polyester col boutonné boutons de nacre. coutures doubles, pli rond au dos. 14½ à 17. manches 32 à 35. bleu, turquoise, rose, jaune, gris.

la maison

simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

nos trois magasins sont ouverts du lundi au mercredi de 9.30 hres à 17.30 hres le jeudi, vendredi de 9.30 hres à 21 hres et le samedi de 9.30 hres à 17 hres.



Les pompiers de Saint-Augustin ont eu de la difficulté à trouver le foyer d'incendie dans une maison du rang Petit Capsa, en fin de matinee hier.

A Val-Bélair et à Saint-Augustin

Deux incendies durant la vague de froid sur Québec

♦ Deux incendies ont fait rage hier matin dans la région de Québec mais, malgré le froid sibérien compliquant leur travail, les pompiers sont parvenus à limiter les dégâts. Dans le cas du feu qui a ravagé le restaurant Réginald Snack Bar, à Val-Bélair, les flammes ont quand même fait pour plus de \$100,000 de dommages.

par Michel TRUCHON

Cet incendie a été découvert

vers 5h30 hier matin par un livreur de journaux. Apercevant la fumée qui s'échappait par le toit, l'homme a alerté les pompiers volontaires de Val-Bélair qui sont rapidement intervenus au 1427 du boulevard Pie XI nord.

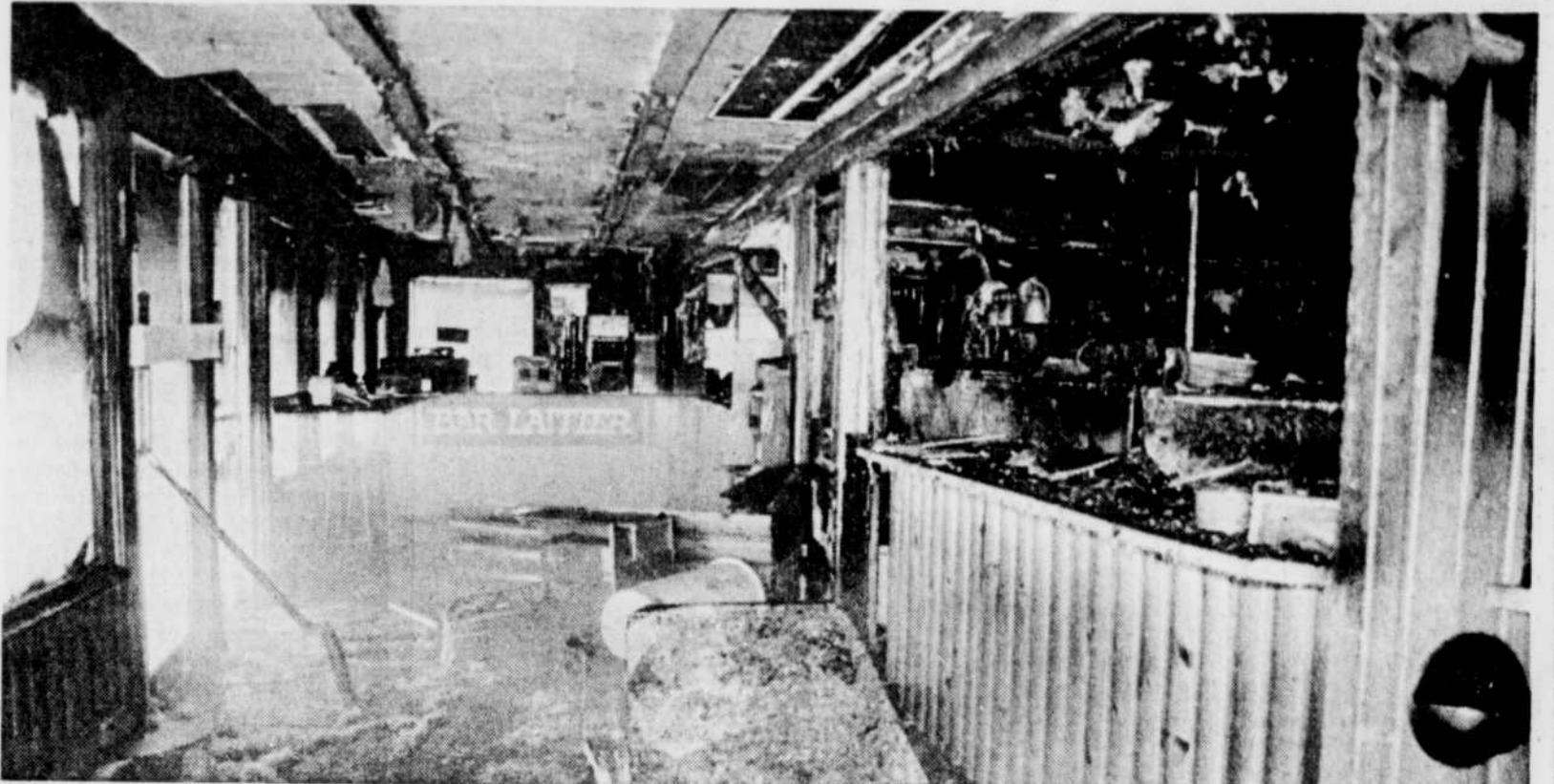
Leur travail acharné a permis de limiter les flammes à l'intérieur du restaurant, épargnant l'édifice comme tel. Les dégâts sont quand même considérables et il faudra sans doute reconstruire au complet.

Le Réginald Snack Bar avait célébré son 25e anniversaire l'an dernier et qui avait été complètement rénové et agrandi. Les flammes semblent avoir pris naissance dans la section de la cuisine et se sont rapidement propagées au plafond. La SQ a ouvert une enquête.

Par ailleurs les pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Augustin ont eu de la difficulté à atteindre les flammes qui faisaient rage dans le plancher

d'une maison du 5e rang ouest (le Petit Capsa), hier matin. La maison ne comporte en effet pas de sous-sol et les pompiers ont dû pratiquer plusieurs ouvertures pour trouver le foyer d'incendie.

Les dégâts à la propriété de Mme Marie-Ange Talbot sont de plusieurs milliers de dollars. Il semble que c'est un appareil au gaz propane que l'on avait loué pour dégeler un tuyau qui est à l'origine de l'incendie. Personne n'a été blessé.



Même si extérieurement les dégâts ne sont pas visibles, tout l'intérieur du snack bar Réginald, sur le boulevard Pie XI nord à Val-Bélair, a été détruit par le feu.

Obtention du permis permanent en mars

Les déboires ne nuiront pas à Minerve Canada

♦ Minerve Canada dispose d'un permis temporaire de trois mois, qui arrivera à échéance le 15 mars. Voilà ce que LE SOLEIL a appris de Ken Osterhout, chef par intérim des opérations aériennes internationales à l'Office national des transports du Canada, et de Murielle Delisle, surintendante des affrètements de groupes à la même société d'État.

par Lise LACHANCE

Si le permis accordé à Minerve a un caractère temporaire, c'est que la filiale de Minerve-France ne répond pas à une des exigences de l'Office (nouveau nom de la Commission des transports), à savoir une propriété à 75 pour 100 canadienne.

Au moment de l'obtention de son permis, le 16 décembre, Minerve Canada était détenant à 51 pour 100 par des Canadiens et à 49 pour 100 par des étrangers.

Si la compagnie réussit à atteindre le pourcentage requis, l'Office délivrera à son intention un permis permanent, peu importe les déboires tragi-comiques qui pleuvent sur la jeune entreprise.

Un seul avion

« On ne peut forcer une compagnie aérienne à avoir une flotte d'avions, a affirmé au SOLEIL M. Guy Proulx, adjoint au président de l'Office national des transports du Canada. Nous pouvons intervenir uniquement en cas de plainte formelle. »

Ainsi donc, même si Minerve dispose d'un seul avion et, à cause de cet unique appareil, doit faire attendre les passagers pendant des heures et des heures au moindre pépin mécanique, l'Office s'en lave les mains. Il considère que cela n'est pas son problème, mais celui de la compagnie.

M. Osterhout affirme, quant à lui, que les difficultés de Minerve Canada sont normales chez un nouveau transporteur. « Nationalair a vécu la même situation, il y a trois ans, même s'il disposait de deux avions. Sans doute que, par manque d'expérience, les jeunes entreprises aériennes ne prévoient pas suffisamment les ennuis techniques qui peuvent survenir et, chargeant leurs horaires, ne se lais-

sent pas assez de jeu », avance-t-il.

À son avis, les aventures épiques vécues ces dernières semaines par les clients de Minerve et, hier, par ceux de Groupe Transat ne découlent aucunement de la déréglementation. Groupe Transat, précisons-le, a vu le jour il y a deux mois et dispose, lui aussi, d'un seul avion pour le moment. Un second est prévu pour mai.

Normes de l'Office

Toute compagnie aérienne qui offre des vols nolisés internationaux doit obtenir du ministère fédéral des Transports un permis d'exploitation délivré à partir des normes de sécurité des appareils et de leur état de fonctionnement. Elle doit ensuite déposer une de-

mande de permis international auprès de l'Office des transports. Au cours de cette seconde étape, elle doit soumettre ses états financiers et fournir une preuve d'assurance-responsabilité.

Une entreprise non canadienne ne peut, à partir du Canada, effectuer des vols nolisés (de passagers) vers un pays qui n'est pas le sien. Aussi a-t-elle tout intérêt à se faire reconnaître comme canadienne, c'est-à-dire à démontrer que 75 pour 100 de ses actions se trouvent entre les mains de Canadiens. À ce moment-là, de nombreux pays lui sont ouverts. C'est particulièrement précieux pour une société française comme Minerve qui veut amener des cohortes de Québécois se faire dorser la « couenne » dans le Sud, tout au

long de l'hiver.

Autre élément considéré dans l'octroi d'un permis international pour vols nolisés : l'intérêt public. Autrement dit, le service que le transporteur veut offrir répond-il à un besoin de la population?

Lorsqu'il s'apprête à accorder ce permis, l'Office des transports fait paraître un avis dans les grands journaux, à travers le pays. Si aucune opposition ne se manifeste, tout va bien. Habituellement, précise Ken Osterhout, les compagnies joignent à leur candidature des témoignages de grossistes ou d'agents de voyages selon lesquels il n'y a pas assez de vols vers telle ou telle destination pour desservir adéquatement les voyageurs canadiens.



Encore une fois, un groupe de vacanciers se dirigeant vers le Mexique a dû patienter, à l'aéroport de Québec. Le vol d'Air Transat en direction d'Acapulco est parti, hier matin, avec environ quatre heures de retard.

Cette fois avec Air Transat La série noire des vols vers le sud continue

♦ La valse des retards dans les vols nolisés vers les chauds pays du sud s'est poursuivie, hier matin, quand un appareil d'Air Transat a quitté Québec à destination d'Acapulco quatre heures plus tard que prévu. Quelque 140 passagers attendant à l'aéroport de Sainte-Foy ont dû prendre leur mal en patience, même si on a entendu plusieurs maugréer. L'incident n'a toutefois pas soulevé la vague de protestations que l'on avait connue lors d'autres retards concernant d'autres transporteurs, récemment.

par Michel TRUCHON

Les autorités ont expliqué que le Lockheed 1011 ultra-moderne d'Air Transat, devant partir de Montréal vers 6h avec 180 passagers pour faire escale à Québec

afin de prendre les 140 touristes d'ici avant de se diriger vers le Mexique, avait été retenu au sol pendant près de trois heures, un des moteurs étant figé par le froid atteignant à ce moment près de moins 50 degrés avec le facteur de refroidissement.

Une fois la panne réparée, le Lockheed a pu se poser à Québec et aurait normalement pu décoller vers 11h, mais un autre pépin est survenu: deux appareils plus petits avaient été garés dans l'espace prévu pour l'embarquement des passagers, de sorte que le gros avion a dû attendre et que les vacanciers ont été forcés de patienter une heure de plus. Le vol d'Air Transat a finalement pu être annoncé vers midi, au grand soulagement des passagers. Le reste s'est déroulé sans histoire.

Rendez cette page apaisante!
...syntonisez le 107,5



Pour l'Amour de la Musique

La situation financière du PQ

«Pas aussi catastrophique qu'on le dit»

♦ MONTREAL (PC) - Le Parti québécois « ne roule certainement pas sur l'or » mais sa situation financière n'est « pas aussi catastrophique que certains le laissent entendre ».

par Lia LEVESQUE

Au Parti québécois, hier, les commentaires perçaient difficilement concernant les états financiers du parti.

Dans son édition de jeudi, le quotidien LE SOLEIL faisait état des difficultés financières qu'éprouvait le parti. La Banque nationale, son créancier, lui aurait donné une der-

nière chance jusqu'à la fin de la prochaine campagne de financement. Celle-ci débute ces jours-ci. A l'époque du chef Pierre Marc Johnson, la Banque nationale avait d'abord refusé une nouvelle marge de crédit de \$500,000 au parti, pour ensuite la ramener à \$200,000, signalait le quotidien de Québec.

Déjà connu

Dans un communiqué émis en fin d'après-midi, hier, la présidente par intérim du parti, Mme Nadia Assimopoulos, a rappelé que ces difficultés financières étaient « déjà connues » et que ces chiffres avaient été rendus publics il y a déjà quelques mois.

Elle souligne dans son communiqué que le déficit du parti a « diminué de \$500,000 depuis l'élection générale de 1985 » et que le parti « est toujours en action et ne sera pas paralysé ».

Au prochain conseil national du parti, en mars, toute la question budgétaire sera étudiée, indique la présidente par intérim.

Mme Assimopoulos lancera officiellement la prochaine campagne de financement du parti, lundi, en conférence de presse, en compagnie des deux coprésidents de la campagne, les députés Jeanes Blackburn, de Chicoutimi, et Yves Blais, de Terrebonne. L'objectif de la campagne est de \$1.5 million.

De son côté, le directeur des relations publiques du Parti québécois, M. Claude Bernard, ne mâchait pas ses mots à l'endroit de ces informations à la une d'un quotidien de Québec. « C'est toujours la même chose. Pourtant ces chiffres sont

connus depuis le dernier conseil national. On a des dettes, c'est connu, on ne roule pas sur l'or. Comme tous, on a un fonds de roulement, un fonds d'immobilisation et on a aussi des dettes. »

Ces dettes, le parti « les traîne

depuis 1985 (date de la dernière course au leadership du parti) mais elles diminuent ». Le fait que les dettes diminuent prouve que « ce n'est pas aussi catastrophique que certains le laissent entendre », a-t-il ajouté. ●

Bourassa vise d'autres contrats d'électricité avec l'État de New York

♦ NEW YORK - Le premier ministre Robert Bourassa est arrivé hier à New York où il doit avoir aujourd'hui un entretien avec le gouverneur de l'État, M. Mario Cuomo. Malgré la conclusion la semaine dernière d'une nouvelle entente d'exportation d'électricité avec cet État, M. Bourassa vise d'autres contrats avec cet important client.

par André FORGUES
envoyé spécial du SOLEIL

Le premier ministre, qui, comme on le sait, accorde une extrême importance au développement des ressources hydro-électriques du Québec, aurait souhaité que sa visite à New York soit marquée par le dévoilement de l'entente révélée la semaine dernière.

Le gouverneur Cuomo tenait cependant à inclure dans son discours annuel devant le congrès de l'État l'annonce de l'accord impliquant 130 milliards de kilowatt-heures et \$17 milliards de revenus pour Hydro-Québec sur une période de 21 ans à compter de 1995. C'est ainsi que la nouvelle fut rendue publique plus tôt que ne l'aurait voulu le premier ministre.

Malgré les chiffres impressionnants qu'il implique, ce nouveau contrat entre Hydro et la New York Power Authority ne représente pas, à lui seul, une hausse significative des ventes d'élec-

tricité québécoise à ce client américain.

Cette entente a plutôt pour effet d'assurer à Hydro le maintien d'un niveau minimum d'exportation d'énergie vers New York, deux contrats signés en 1974 et en 1982 devant prendre fin en 1998 et 1997, soit peu après la mise en application du marché conclu la semaine dernière qui porte toutefois sur de l'énergie ferme.

M. Bourassa indiquait d'ailleurs la semaine dernière qu'il ne faut pas exclure la possibilité d'autres ententes avec New York dans l'avenir. Au moment de leur dernière rencontre, au printemps 1986, MM. Cuomo et Bourassa évoquaient la possibilité d'un achat de 2,300 mégawatts au lieu des 1,000 visés par la dernière entente.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, précisait à la même époque qu'une entente portant sur 1,000 mégawatts serait un minimum et que les besoins de l'État de New York seraient de 3,500 mégawatts en l'an 2000.

Le programme

Hier, le premier ministre a par ailleurs rencontré des financiers de Solomon Brothers. Le marché newyorkais, faut-il le rappeler, est le principal bailleur de fonds du Québec et d'Hydro-Québec.

Aujourd'hui, après avoir eu

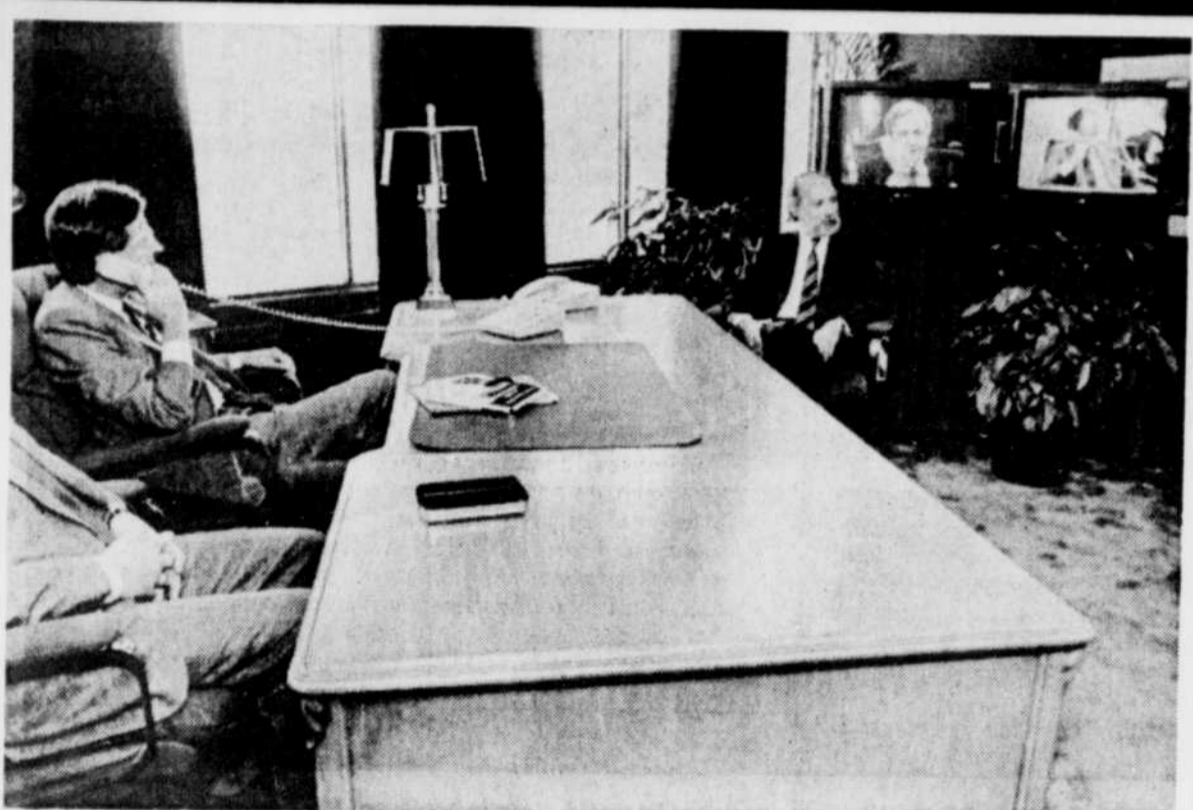
un tête à tête avec le gouverneur Cuomo ce matin, puis une autre rencontre à laquelle participeront des membres de leur entourage respectif, M. Bourassa déjeunera avec le gouverneur et les membres du sélect Governor's Business Advisory Council.

Auparavant, le gouverneur et le premier ministre rencontreront ensemble la presse newyorkaise et québécoise. Il s'agira à l'occasion de l'une des rares occasions de l'interroger que donne M. Cuomo à la presse américaine ces temps-ci.

Le gouverneur de l'État de New York est toujours considéré comme un aspirant possible à l'investiture démocrate en vue des élections présidentielles de l'automne prochain, aux États-Unis. Même s'il a annoncé, il y a plusieurs mois, qu'il ne participerait pas à la course, plusieurs observateurs américains pensent qu'il pourrait encore faire le saut étant donné les faiblesses des candidats actuellement sur les rangs. Si tel devait être le cas, M. Cuomo devrait annoncer bientôt sa décision.

Quant à M. Bourassa, il est accompagné à New York par son ministre de l'Énergie, M. Ciaccia, et son ministre des Transports, M. Marc-Yvan Côté, qui doit signer une entente de réciprocité en matière de sécurité routière avec son homologue de l'État de New York.

Le pdg sortant d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe, fait aussi partie du voyage. ●



Discussion historique par téléphone

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa et son homologue ontarien ont eu une discussion historique, hier, par téléphone. Les deux chefs de gouvernement ont inauguré, de leurs bureaux respectifs, la nouvelle liaison téléphonique Québec-Toronto en fibre optique, de Bell Canada. Après s'être entretenus par téléphone, MM. Bourassa et Peterson ont participé à une vidéo-conférence, également réalisée par la fibre optique. Lors de leur conversation, les deux hommes politiques ont légèrement abordé la question du libre-échange. M. Bourassa souhaitait à M. Peterson qu'il adhère à sa vision, et M. Peterson réitérant à M. Bourassa la nécessité de pratiquer le libre-échange entre les provinces avant de le faire avec les Américains et mentionnant que la liaison Québec-Toronto était un bel exemple de libre-échange... de paroles.

Avant même de se faire élire, le prochain chef du PQ aurait intérêt à renforcer le parti (Chevrette)

♦ ROBERVAL (d'après PC) - Le futur chef du Parti québécois, fut-il Jacques Parizeau, « a tout intérêt à consolider les forces du parti pendant les deux ans qui restent avant l'élection générale » plutôt que de se presser à se faire élire à l'Assemblée nationale, croit le chef de l'opposition Guy Chevrette.

M. Chevrette a eu cette réaction, hier, alors qu'on l'interrogeait sur les possibilités que M. Jacques Parizeau, seul candidat annoncé à l'investiture péquiste, brigue les suffrages au scrutin partiel qui sera tenu ce printemps dans le comté de Roberval, au Lac-Saint-Jean.

« Il lui faudra consolider les structures du PQ, tout comme Robert Bourassa l'a fait pendant deux ans à la suite de son élection à la tête des libéraux », a affirmé M.

Chevrette lors d'une conférence de presse dans le cadre d'une tournée dans le comté de Roberval.

Ce siège deviendra vacant officiellement le 3 février, date où entrera en vigueur la démission du péquiste Michel Gauthier, député du comté depuis avril 1981.

M. Chevrette a expliqué qu'il exprimait là « son feeling » personnel mais tout porte à croire selon ses propos que Jacques Parizeau, une fois confirmé chef du PQ en mai, consacra son temps à la réorganisation du parti plutôt que de chercher à se faire élire à la première occasion qui lui sera fournie.

Il imitera en cela M. Robert Bourassa qui, choisi chef des libéraux provinciaux en octobre 1983, a attendu au 5 juin 1985 avant de faire son entrée à l'Assemblée nationale

comme chef de l'Opposition à la suite d'une élection partielle dans le comté de Bertrand.

M. Bourassa devait reprendre ce siège aux élections générales de décembre 1985. Le chef libéral avait toutefois profité de l'année 1984 pour rebâtir sa formation politique et recruter des candidats libéraux.

M. Chevrette a annoncé d'ailleurs que son collègue député du Lac-Saint-Jean Jacques Brassard sera responsable de l'organisation électorale en vue du scrutin complémentaire dans Roberval.

M. Brassard a lui aussi émis l'avis que les 2,000 militants péquistes du coin sont capables de recruter en leur sein « un candidat valable, originaire du comté et qui y réside encore ».

M. Brassard a reconnu que la

candidature de M. Parizeau, soulevée dans les médias locaux d'information, serait un « parachutage ».

MM. Chevrette et Brassard ont promis que le candidat péquiste jouira de l'appui inconditionnel et actif des députés de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Tous deux affirment que le PQ a des chances sérieuses dans Roberval de briser la série noire de 29 défaites dans des élections partielles depuis la fondation du parti en 1968.

Un ministre?

M. Chevrette en a profité pour ridiculiser « les élucubrations » de certains journalistes qui prétendent que le premier ministre Robert Bourassa retarde son remaniement ministériel pour permettre à un éven-

tuel député libéral dans Roberval d'accéder au conseil des ministres comme seul représentant de sa région.

« Ceux qui cherchent à influencer les électeurs avec cette hypothèse farfelue bernent la population », a-t-il dit.

M. Chevrette a soutenu qu'il y a déjà au sein du groupe parlementaire libéral « 60 jeunes loups enragés » qui n'attendent que le signal du chef pour accéder au conseil des ministres et qui vont certainement passer « avant le 99e de Roberval ».

Enfin, il a rendu hommage au député démissionnaire Michel Gauthier, et a dit comprendre les raisons qui ont incité ce dernier à démissionner pour accepter un poste d'administrateur scolaire. ●

INSTITUT
D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE DU CANADA
(REGION DE QUEBEC)
Hôtel Loews Le Concorde
Le jeudi 21 janvier 1988
à 12:00 heures



M. Benoît Morin

Monsieur Benoît Morin, secrétaire général et greffier du Conseil exécutif, sera le conférencier invité de l'Institut d'administration publique du Canada - Région de Québec. Le titre de la conférence sera: "La gestion de l'appareil gouvernemental: jalons pour l'action."

Pour information et réservation:
M. Laurent Lamoureux
Téléphone: 647-6661

9 500 000 \$

(Approximatif)

TIRAGE



SAMEDI

Ca change pas le monde. Sauf que...



loto québec

Le plan de rationalisation des chantiers navals québécois Une condition posée par Ottawa dès l'achat de Versatile par MIL

OTTAWA — Les trois chantiers maritimes du Québec ne pouvaient survivre. Les problèmes financiers de Marine Industrie précipitent simplement l'inévitable rationalisation. Et il est évident depuis le tout début, que l'octroi du contrat de la deuxième série de six frégates, au Nouveau-Brunswick, ne changeait strictement rien dans la nécessité de procéder à cette reorganisation.

par Pierre-Paul NOREAU

Le ministre fédéral Michel Côté était très à l'aise, hier, de faire le point sur le dossier des chantiers maritimes. Les déclarations faites à la presse, la veille, par le ministre québécois Daniel Johnson avaient soudainement éliminé tout possibilité que le fédéral soit pointé comme le responsable de la fermeture de Vickers et des possibles pertes d'emplois dans le domaine naval à Tracy.

Même si le gouvernement Mulroney avait donné deux des six frégates au Québec, ça n'aurait rien changé à la rigueur du plan de redressement de Marine Industrie Ltée (MIL), a reconnu le ministre Johnson.

C'est donc avec un sourire radieux que le ministre des Approvisionnements et Services, à Ottawa, a posé les coupures de presse relatant la déclaration du ministre québécois de l'Industrie et du Commerce sur la table, au cours de l'entrevue donnée, hier, au SOLEIL. **Refiler le sale boulot**

Le ministre Côté s'emporte, toutefois, lorsqu'on lui suggère qu'il a tout simplement refilé le sale boulot des mises à pied définitives au gouvernement du Québec, par l'entremise de MIL.

Bien sûr, alors qu'il était ministre de l'Expansion industrielle régionale, Michel Côté reconnaît avoir facilité la transaction d'achat des chantiers Versatile, de Lauzon et Montréal, par MIL. Il savait déjà, alors, qu'un réalignement était obligatoire et que les chantiers de Vickers, Tracy et Lauzon ne pouvaient continuer à se concurrencer entre eux et devaient se spécialiser.

Le député-ministre le savait si bien que la mise au point d'un plan de rationalisation par la direction de MIL était l'une des conditions fixées au contrat par le fédéral pour qu'il accorde son aide financière dans cette transaction.

Mais en achetant ses concurrents québécois plutôt que de les laisser tomber en d'autres mains, MIL et le gouvernement du Québec savaient ce qu'ils faisaient, plaide M. Côté. MIL se retrouve d'ailleurs, aujourd'hui, avec les outils en main pour être très concurrentiel et décrocher des contrats du gouvernement fédéral. Les besoins du fédéral représente en fait plus de 90 pour



M. Michel Côté, ministre fédéral des Approvisionnements et Services.

100 de l'ensemble des travaux exécutés dans les chantiers maritimes du pays.

Le ministre Côté estime donc avoir joué franc jeu, refusant avec véhémence toute accusation d'avoir fait des promesses sur les contrats à venir.

Il dit pourtant ne pas avoir été étonné d'entendre le ministre Johnson donner des assurances aux travailleurs de Tracy quant au maintien des activités navales chez eux, au moment de l'acquisition de l'actif québécois de Versatile par MIL.

À son avis, le gouvernement de Robert Bourassa avait simplement choisi, au début, de maintenir cette vocation navale encore un bout de temps, quitte à ce que cela coûte quelques millions de plus à l'État québécois.

Le ministre fédéral estime que le déficit de \$50 millions au bilan des activités de MIL, en 1987, a

brusquement ramené le plan de redressement en tête de liste.

La querelle fédérale-provinciale sur le contrat des frégates octroyé à la St. John Shipbuilding, du Nouveau-Brunswick, n'a donc plus aucune raison d'être. M. Côté lui-même, de tout façon, juge ne pas s'être fait avoir par personne dans cette décision de son cabinet, comme le laissait croire une répartition de son collègue québécois.

Michel Côté, qui était pourtant si furieux d'avoir retrouvé une lettre confidentielle à son homologue québécois à la une du DEVOIR étayant les accusations que le fédéral lançait à ses promesses, disait même hier: « Si j'avais été à la place de M.

Johnson, j'aurais fait la même chose. » La défense des intérêts du Québec justifiait sa conduite.

Devant les questions, le ministre fédéral admet toutefois qu'il n'aurait pas divulgué cette fameuse lettre, ni adresser des reproches à ses collègues Masse, Bouchard et de Cotret. Il faut juger les ministres fédéraux du Québec sur l'ensemble de leur performance, a-t-il ajouté.

Et leur fiche n'est pas si vilaine même par rapport aux chantiers maritimes québécois, le carnet des contrats fédéraux équivalant, selon lui, à plusieurs centaines de millions avec la construction de deux traversiers Caribou, de trois frégates de la première série et la modernisation de deux destroyers. Il faut ajouter à cela les \$140 millions fédéraux permettant que l'acquisition de Versatile par Marine Industrie, se fasse.

Avenir rose?

Le ministre des Approvisionnements et Services estime que l'avenir doit être envisagé avec optimisme. La fameuse liste des \$950 millions de contrats fédéraux qui doivent se réaliser au cours des sept prochaines années, sans compter les sous-marins à propulsion nucléaire, existe bel et bien, soutient-il en exhibant ce présumé carnet de commandes qu'il replace cependant aussitôt dans son dossier.

MIL n'a aucune garantie d'obtenir le moindre de ces contrats, admet-il. La rationalisation crée désormais une concurrence réelle, le gouvernement ne pouvant continuer à payer plus cher pour venir en aide aux chantiers, les uns après les autres.

Son niveau de confiance est toutefois très élevé que MIL a les atouts en main pour tirer son épingle du jeu. Et pour le ministre responsable de la région de Québec, il lui faut bien admettre que des trois chantiers maritimes, celui de Lauzon, dans son territoire ministériel, est nettement le plus avantageux des trois de la province. ●

VENTE DE JANVIER

épargnez jusqu'à 45%



LA SERVIETTE FIELDCREST

10.99

bain rég. 19.00

«popularity» c'est la signature de qualité fieldcrest pour une serviette tissée dans le pur coton afin d'obtenir une ratine bouclée super-dense aussi belle que douce... c'est une palette de 8 coloris magnifiques qui vous donnent les plus intéressantes possibilités d'agencements mode particulièrement avec les serviettes rayées et les tapis de bain parfaitement coordonnées également à prix spéciaux... des serviettes importées de qualité fieldcrest à prix exceptionnels, main 7.99 rég. 14.50, débarbouillette 3.79 rég. 6.50, drap de bain 21.99 rég. 35.00, descente de bain 14.99 rég. 20.00

épargnez jusqu'à 30%



DRAPS UNIS PERCALE WAMSUTTA

14.99

jumeau rég. 21.00

qualité de la percale importée 180 fils au pouce, équilibre parfait du mélange 50% coton 50% polyester garantissant confort et durabilité... et les couleurs... une palette complète avec laquelle vous pouvez créer les agencements les plus nouveaux... menthe, pêche, bleu denim, rose pastel, gris, vanille, bleu pastel, blanc, double 18.99 rég. 27.00, grand 27.99 rég. 40.00, tr. grand 34.99 rég. 50.00, taies la paire 14.99 rég. 21.00, gr. taies 16.99 rég. 24.00 douillettes, housses à couette, couvre-oreillers et volants sont également à prix spéciaux.

épargnez jusqu'à 42.05



LA COUETTE QUALLOFIL*

54.95

jumeau rég. 80.00

quallofil* est généreusement rembourrée d'une fibre polyester au centre vide, conçue pour emprisonner un maximum de chaleur, elle procure donc grande légèreté, souplesse et chaleur, recouvrement durable de couleur écarlate, on l'utilise telle quelle ou recouverte d'une housse à couette de votre choix, lavable, double 67.95 rég. 95.00, grand 77.95 rég. 115.00, tr. grand 97.95 rég. 140.00

* MARQUE DE CERTIFICATION DE DU PONT CANADA INC.

la maison
simons
PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

PRIERE-SECOURS
687-2220

ON A BESOIN DE TON AIDE POUR ÉCOUTER

COURS DE FORMATION
LE 13 FÉVRIER PROCHAIN
687-3553

YUCCA
QUEBEC

Où le "W" fait la différence!

Dernière journée!
Inscriptions jusqu'à 20 hres ce soir encore quelques places.

855, av. Holland, Québec
683-2155

loto-québec

Résultats

Tirage du 88/01/13

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 6 548 566,40\$
5/6 +	4 238 676,10\$
5/6	403 1 811,60\$
4/6	21 231 66,10\$
3/6	388 405 10,00\$

VENTES TOTALES 21 111 018,00\$

PROCHAIN GROS LOT 88/01/16 (APPROXIMATIF): 9 500 000,00\$

No complémentaire 37

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

technique
nadeau*

• Exercices de régénéscence
• Plus de 100 000 adeptes

«Ma santé avant tout!»

"J'avais des douleurs dans le bas du dos depuis plus de vingt ans, ainsi que des faiblesses dans les bras. Celles-ci m'empêchaient de dormir et je ne pouvais plus fournir aucun effort dans mon travail à la maison.

Après deux mois de pratique de la technique d'exercices Nadeau, j'ai pu reprendre toutes mes activités. Grâce à la technique Nadeau, j'ai repris goût à la vie."

Mme France Couillard

SOIRÉE D'INFORMATION
Entrée libre — Informez-vous

19 janvier, 19h30 CENTRE DUROCHER 290, rue Carillon, St-Sauveur	20 janvier, 19h30 CENTRE MGR-MARCOUX 1885, de la Canardière, Limoulu	21 janvier, 19h30 LOISIRS MONTCALM 265, St-Cyrille ouest, coin des Érables
--------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

DÉBUT DES COURS
(pour ou soir)
• 6 cours de 1h40, une fois par semaine
• Aucun matériel nécessaire
• Coût: 95\$ payable en 2 versements

DANIEL RACINE* 658-1514
professeur affilié, forme par M. Henri Nadeau lui-même, en avril 1965
(Laissez votre message)

* Marque déposée par le Centre Colette Maher inc.

Dimanche au mercredi: 11h à 23h;
jeudi: 11h à 00h; vendredi, samedi: 11h à 01h

OUVERT 7 JOURS, 7 SOIRS

mini pizza et spaghetti pour **2.99\$** en tout temps

+ UN COUPON-RABAIS DE 1\$ pour votre prochaine visite (valable jusqu'au 11 février)

Bello! Buon! Pas cher!

GIORGIO

Centre d'achats Place Sainte-Foy, 653-0126
13, Marie-de-l'Incarnation, 688-0418



M. Claude Filion, député péquiste de Taillon.

Le député Filion accuse le gouvernement Bourassa L'anglais devient la langue de l'administration publique

◆ Dans l'administration publique, comme dans tous les secteurs au Québec, l'anglais commence à damer le pion au français.

par Vincent CLICHE

Les cas où la langue anglaise est utilisée ou exigée dans l'administration gouvernementale se multiplient.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le porte-parole du Parti québécois en matière linguistique, le député Claude Filion, a accusé le gouvernement Bourassa d'avoir re-

joint les rangs de la désobéissance civile en commettant lui-même de sérieuses entorses à la Charte de la langue française.

CARRA, IREQ, Hydro, RAAQ, etc.

Après la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), qui a envoyé 5,000 dépliants unilingues anglais à des fonctionnaires du gouvernement du Québec, après l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ), dont le répondeur téléphonique accueillait les messa-

ges en anglais seulement, voici qu'Hydro-Québec invite de nombreux Québécois et Québécoises à profiter du programme « Dual Energy Plus » dont la correspondance et la brochure l'accompagnant sont unilingues anglaises.

Hydro n'est d'ailleurs pas le seul organisme gouvernemental à bafouer la loi 101. Le député Filion a également rendu publique la correspondance émanant du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu et de la Régie des rentes du Québec rédigée sur des formu-

lares anglais, mais adressée à des contribuables francophones.

Par surcroît, la Régie de l'assurance automobile du Québec (RAAQ) invite les piétons à plus de prudence dans le Journal de l'Île-des-Sœurs, mais les piétons anglophones seulement, puisque l'annonce est rédigée en anglais.

Même l'Office des ressources humaines, qui est l'agent recruteur pour les divers ministères et organismes du gouvernement, exige maintenant que les agentes ou agents de secrétariat soient bilingues.

Allumeurs de feu
Selon le député Filion, il s'agit là d'affronts pour la communauté francophone majoritaire sur le territoire du Québec, affronts d'autant plus inexcusables qu'ils proviennent du gouvernement du Québec.

M. Filion a, en outre, rappelé qu'à cause de la négligence du gouvernement libéral, la situation s'est considérablement dégradée dans le secteur privé. « Désormais, c'est le secteur public qui est touché à son tour par les conséquences de l'insouciance politique du gouvernement Bourassa. Ce sont maintenant les pompiers qui allument le feu! » a déclaré le député. ●

PROMOTION

EDITION '88

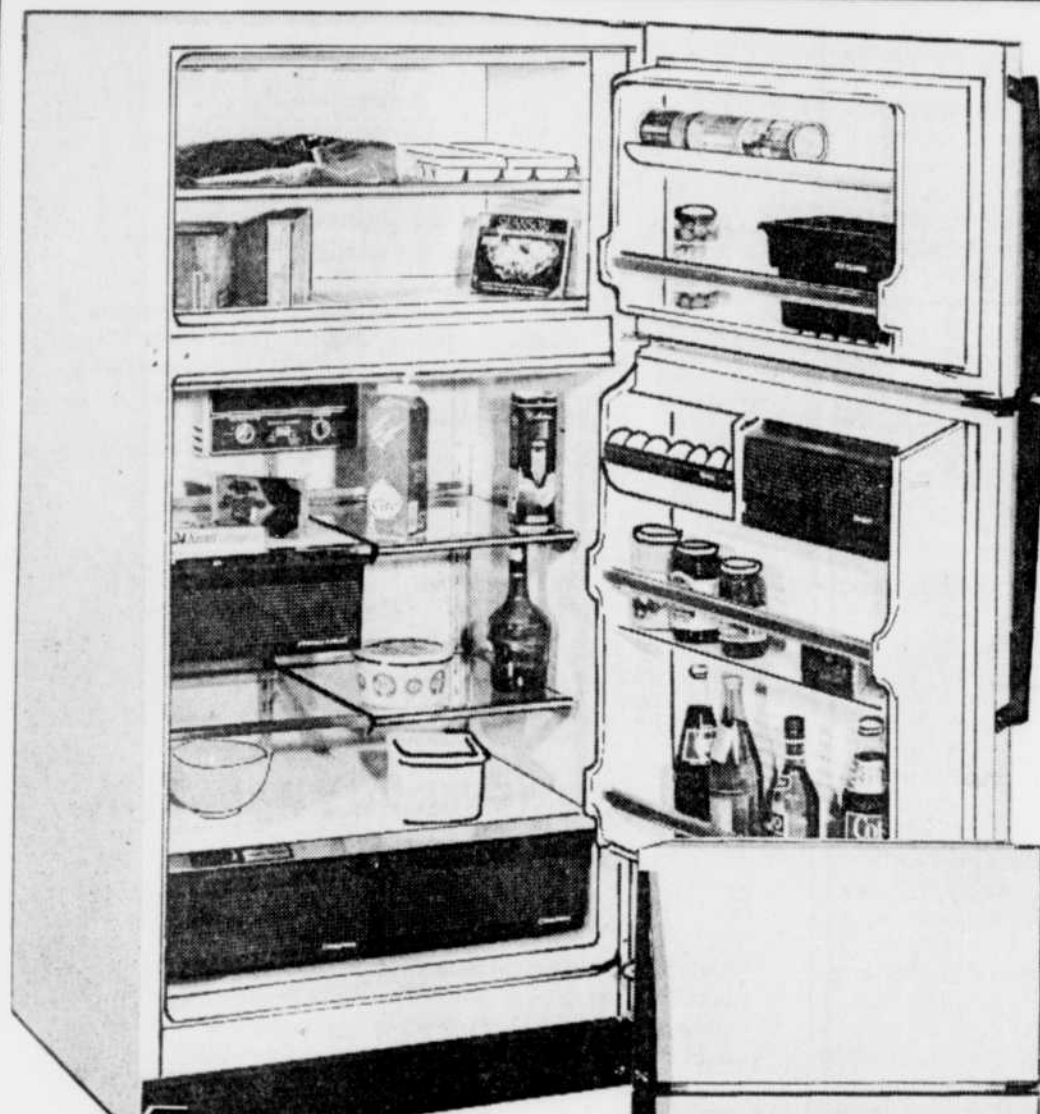
AUCUN COMPTANT AUCUN INTERET

PAYABLE LE **1er JUILLET** ou le **1er OCTOBRE**

si livré après le 15 juin. Taxe de vente payable à l'achat. Sujet à l'approbation du département du crédit.



GAGNEZ UN VOYAGE au Portugal pour 2 personnes
Détails au magasin



Amana

Modèle 18 pieds cubes

Aménagement intérieur de luxe. Portes transformables, s'ouvrant vers la gauche ou la droite. Deux thermostats autonomes, un pour le réfrigérateur et un autre pour le congélateur. Tablettes en verre trempé amovibles et ajustables. Deux bacs à légumes dont un avec contrôle d'humidité. Compartiment à viande à température contrôlée.

\$1179⁹⁵



Amana

Modèle 22 pieds cubes

Aménagement intérieur de luxe. Deux portes verticales pour plus de commodité. Deux thermostats autonomes, un pour le réfrigérateur et un autre pour le congélateur. Tablettes en verre trempé amovibles et ajustables. Compartiment à viande à température contrôlée. Balconnets réglables dans la porte.

\$2079⁹⁵



Service après vente effectué par des techniciens qualifiés.

Disponible à bas prix!

Machine à glaçons

d'une valeur de \$169.95

pour seulement **\$50⁰⁰***

à l'achat d'un de ces deux modèles (*Installation non comprise)



QUÉBEC 430, Saint-Sacrement 681-4124
CHARLESBOURG 8500, boul. Henri-Bourassa (Carrefour) 627-3073
VANIER 100, Chabot (près des Halles Fleur de Lys) 683-9600
BEAUPORT 4175, boul. Sainte-Anne 667-7851
BIENTÔT STE-FOY



Mme Hélène Guay, ex-candidate à la direction du NPD-Québec.

La question linguistique continue de diviser le NPD-Québec

◆ Même si le dernier congrès du NPD-Québec s'est prononcé, à la fin de novembre, pour l'unilinguisme français dans l'affichage commercial, la question linguistique continue de diviser le parti.

par Michel DAVID

Dans une lettre à l'hebdomadaire du West End montréalais The Monitor, Mme Hélène Guay, défaita par M. Roland Morin lors de la dernière course à la direction, conteste la position adoptée par la majorité du parti.

Mme Guay, une permanente de la CEQ, était la candidate du NPD-Québec dans Notre-Dame-de-Grâce à l'élection partielle du 14 septembre 1987. Elle avait alors fait campagne pour l'affichage bilingue.

« Je peux vous assurer que les néo-démocrates de NDG vont continuer à appuyer activement le droit d'afficher en français et dans une autre langue. Je suis convaincue que nous réussirons », écrit-elle dans sa lettre au Monitor.

Elle a indiqué au SOLEIL que, d'ici un mois, elle proposerait aux militants de NDG une proposition globale sur l'affichage. Elle entend relancer le débat lors du prochain congrès du NPD-Québec, qui est prévu pour l'automne 1989.

« Je ne pense pas que c'est habile d'avoir la même position que le PQ, a-t-elle expliqué. Pourquoi les gens voteraient-ils pour le NPD s'il a la même position que le PQ? Il faut une position socialiste sur la langue, c'est-à-dire une position qui unit et non pas qui divise ».

Selon elle, la position adoptée par le congrès de novembre dernier n'est qu'un « slogan né à la faveur d'une émotivité ». ●

- ✓ Service gratuit de décoration intérieure en magasin ou à domicile
- ✓ Cours gratuits de cuisson au four à micro-ondes
- ✓ Mise de côté jusqu'à 12 mois
- ✓ Livraison partout en province

Remaniement du cabinet-fantôme en vue

Turner cherche à récupérer ses brebis égarées

♦ OTTAWA — John Turner voudrait bien entreprendre l'année électorale en ayant derrière lui un caucus aux coudes serrés. Mais il n'est pas du tout certain que Don Johnston répondra favorablement à l'invitation de rentrer dans le rang que lui a faite son chef.

par Pierre-Paul NOREAU

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, M. Turner annoncerait d'ici la reprise des travaux parlementaires, lundi, un remaniement de son cabinet-fantôme. Il souhaiterait vivement y retrouver le nom de toutes ses ouailles.

Actuellement, deux députés libéraux sont exclus des rôles de critiques, soit M. Johnston et son collègue David Berger. Dans les deux cas, cette exclusion est liée à leur position divergente par rapport à la ligne du parti dans le dossier de l'Accord constitutionnel du lac Meech.

Pour M. Turner, la page constitutionnelle est cependant tournée, le vote au Parlement ayant eu lieu à la fin octobre. La proximité des prochaines élections rend par ailleurs plus pressante la nécessité pour le Parti libéral du Canada de projeter une image d'unité, ce qui apparaît bien illusoire alors que deux des 40 députés libéraux des Communes sont toujours sans responsabilité précise au sein du caucus.

Des approches auraient été faites aux deux hommes afin de leur faire reprendre un rôle de critique. M. Johnston joint, hier, dans sa

circonscription de Saint-Henri-Westmount reconnaissait que la porte lui avait été ouverte, sans toutefois que cette invitation ne lui apparaisse vraiment pressante. Son collègue de Laurier, David Berger, n'a pas voulu, lui, parler à un journaliste sur ce sujet, faisant dire par son adjoint qu'il livrerait ses commentaires une fois l'annonce du remaniement faite.

Toutefois, M. Berger, ancien critique des Sciences et de la Technologie, était justement, hier à Toronto, à la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation. De là à dire que le député de Laurier s'apprête à reprendre du service au caucus, il n'y a qu'un pas qu'il semble bien tentant de franchir. D'autant plus que M. Berger a perdu ce poste contre sa volonté, ayant été démis de son rôle de critique par M. Turner. Dans le cas de M. Johnston, il a de lui-même abandonné son rôle de porte-parole libéral pour les Affaires extérieures.

M. Johnston réexpliquait, hier, qu'il tenait simplement à avoir les coudées franches pour défendre son point de vue. « De la même manière qu'un ministre démissionne du Cabinet lorsqu'il n'est pas d'accord avec une position de son gouvernement, j'ai choisi de quitter mon poste de critique des Affaires extérieures parce que je n'approuvais pas la position du Parti libéral sur l'Accord du lac Meech. »

Dossier non classé

Contrairement à son chef, M. Johnston ne croit pas du tout que le

dossier constitutionnel soit une affaire classée au niveau fédéral.

Le Sénat n'a pas terminé son examen de la résolution constitutionnelle et plusieurs provinces n'ont pas encore donné leur appui, notamment le Nouveau-Brunswick où le premier ministre Frank McKenna réclame des amendements. M. Johnston lui-même entend

poursuivre sa croisade, ayant entre autres un engagement pour un discours contre l'Accord en Colombie-Britannique et des comparutions prévues devant le Comité plénier du Sénat et devant la Commission parlementaire manitobaine.

Le député de Saint-Henri-Westmount croit qu'il y a encore possibilité de faire comprendre à la popu-

lation canadienne les dangers que comporte cette entente constitutionnelle. Et cet enjeu est pour lui fondamental.

Donald Johnston ne pouvait dire, hier après-midi, s'il allait refuser l'offre de M. Turner de réintégrer le cabinet-fantôme libéral où un rôle important de critique l'attendrait. « Je n'ai pas encore parlé à M. Tur-

ner et je vais écouter sa proposition », explique-t-il.

Mais il admet toutefois que les principes qui l'ont amené à quitter son rôle de critique, il y a quelques mois, afin de conserver sa liberté de parole, prévalent encore aujourd'hui alors que le dossier constitutionnel n'est toujours pas clos à ses yeux. ●

VENTE DE JANVIER

contemporaine*
BLOUSES ET CHEMISIERS
39.95
rég. jusqu'à 125.00

pour la contemporaine, un assortiment de blouses et chemisiers en soie, en coton, viscose, des styles unis ou imprimés, couleurs et grandeurs assorties.

contemporaine*
JUPES COURTES
39.95
rég. jusqu'à 125.00

jupes en tweed, flanelle, gabardine pour la contemporaine, des styles courts ou plus longs, couleurs et grandeurs assorties.

ROBES DE NUIT TRICOT DE COTON
24.95
rég. jusqu'à 40.00

tout un choix de robes de nuit en tricot de coton courtes ou longues, des styles pull-over, avec insertions, appliqués de toutes sortes, broderie, des modèles unis et à motifs, couleurs et grandeurs assorties.



PULLS CONTEMPORAINE
29.95
rég. jusqu'à 80.00

tout un choix de pulls mélange laine angora, laine shetland, tricot pointelle, forme cardigan, encolure ronde, col roulé, des styles exclusifs, couleurs et grandeurs assorties.



contemporaine*
MANTEAUX EN DUVET
139.95
rég. jusqu'à 300.00

plusieurs styles de manteaux entre doubles duvet et plumes, modèles simple et double boutonnage, courts, trois-quarts, longs, style trench ou canadienne, couleurs et grandeurs assorties.

contemporaine*
PANTALONS
39.95
rég. jusqu'à 85.00

plusieurs styles de pantalons en flanelle, viscose souple, velours côtelé, gabardine, grandeurs, couleurs, styles variés.

GANTS DE TRICOT
4.99
rég. jusqu'à 25.00

des gants en tricot de laine shetland, laine d'agneau, mélange laine angora, des styles exclusifs, couleurs assorties.

FOULARDS
7.99
rég. jusqu'à 25.00

des foulards en acrylique fini cachemire, laine mohair, laine d'agneau, forme oblongue avec ou sans franges, des styles unis ou à motifs variés.

TWIK
MANTEAUX ET BLOUSONS
49.95
rég. jusqu'à 140.00

pour twik tout un choix de manteaux courts et marinières en drap de laine, des anoraks et blousons en coton molletonné, coton brosse, des styles lavés à l'acide, des blousons en duvet, couleurs et grandeurs assorties.

CHEMISIERS TWIK
19.99
rég. 35.00

pour twik des chemisiers en coton brosse, emmanchure large, couleurs pastel ou vives désassorties dans le groupe, p.m.g.

BAS WONDERBRA
1.99
rég. 2.50

bas avec pied sandale ou pointes renforcées, grandeurs p.m.g.t.g. et taille unique, bas aux genoux, aussi dans la collection wonderbra bas avec culotte de soutien 2.59 rég. 3.25, bas ultra-fin 2.79 rég. 3.50, avec lycra 3.19 rég. 4.00



PULLS TWIK
19.99
rég. jusqu'à 65.00

pour twik, des pulls en laine shetland, laine d'agneau, des formes polo, col club, encolure ronde, encolure V, des exclusivités, couleurs et grandeurs assorties.

Le Canada ne veut pas nuire à son influence en Haïti

♦ OTTAWA (PC) — La ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry, a soutenu, hier, que le Canada pourrait nuire à son influence en Haïti, s'il condamnait l'élection qui doit y avoir lieu dimanche.

Mme Landry, de plus, a refusé de mettre fin aux programmes bilatéraux d'aide du Canada à Haïti, comme le lui demandent les leaders de l'opposition haïtienne.

Pour la ministre, il serait prématuré de dénoncer une élection qui n'a pas encore eu lieu et le gouvernement canadien préfère attendre et voir ce qui va se passer.

De toute façon, a-t-elle noté, la junte militaire de Haïti n'annulera pas l'élection, même si certains gouvernements en ont déjà rejeté les résultats.

Mme Landry répondait au député néo-démocrate Howard McCurdy, qui lui avait demandé de dénoncer ce qu'il appelle une élection truquée.

« C'est une négation de tous les principes démocratiques imaginables », avait-il déclaré.

Pour le sénateur libéral Gil Molgat, qui était observateur à la dernière élection avortée de Haïti, en novembre, l'élection de dimanche prochain viole la constitution haïtienne « et doit être condamnée ».

« Les seuls qui ne veulent pas d'observateurs impartiaux sont des gens qui ne veulent pas que la vérité soit connue », a affirmé le sénateur.

Evacuation

Mme Landry a fait savoir, d'un autre côté, qu'un plan avait été prévu pour protéger les 2,300 Canadiens qui se trouvent actuellement à Haïti, au cas où la violence éclaterait.

Les navires de guerre qui se trouvent près de là en manoeuvres, a-t-elle assuré, pourraient fort bien servir à l'évacuation des Canadiens, même s'ils ne sont pas là pour cette raison. ●

Mulroney n'est pas encore atteint de la fièvre électorale

♦ TORONTO (d'après PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a calmé, hier, la fièvre électorale dont se sentent atteints les partis fédéraux depuis quelques semaines, affirmant qu'il restait à son gouvernement « beaucoup de pain sur la planche » avant la tenue du prochain scrutin général.

« Nous n'y avons pas encore réfléchi », a déclaré le premier ministre à Toronto, en réponse aux journalistes qui lui demandaient s'il n'était pas tenté, à la lumière du dernier sondage Gallup, de déclencher au printemps des élections hâtives.

« Bien franchement, je ne fais pas très attention aux sondages, tellement il y en a. Tout le monde et son frère en a un qui lui sort par les oreilles », a affirmé M. Mulroney.

Mais tout indifférent qu'il soit aux sondages, M. Mulroney s'est dit néanmoins encouragé, hier, par la tendance qui paraît se dessiner depuis quelques mois en faveur des conservateurs.

M. Mulroney a signalé qu'il restait encore à son gouvernement à légiférer en matière de libre-échange, à compléter son travail constitutionnel et à présenter de nouveaux projets de création d'emplois avant de déclencher des élections.

part profité, hier, de sa présence à Toronto pour annoncer, en compagnie de représentants de la compagnie Honda, la décision de l'entreprise japonaise de consacrer \$80 millions additionnels à l'expansion de son usine d'Alliston, en Ontario.

Cette somme porte à \$280 millions approximativement les investissements faits par Honda à l'usine d'Alliston. Quelque 800 personnes y seront employées lorsque l'usine fonctionnera à plein régime en 1989.

Etude sur le libre-échange

Invité par ailleurs à commenter l'étude rendue publique, hier, par le ministre des Finances Michael Wilson sur l'impact du libre-échange sur le marché de l'emploi, M. Mulroney a nié qu'elle soit en contradiction avec le rapport préparé l'année dernière sur le même sujet par le Conseil économique du Canada (CEC).

La nouvelle étude fédérale prévoit la perte de 25,000 emplois et la création nette de 120,000 autres pendant les cinq premières années de régime libre-échangiste.

Celle du CEC soutient que le libre-échange entraînera de façon globale la création de 350,000 emplois.

« Les deux études ne couvrent pas la même période de temps », s'est défendu M. Mulroney. ●

Honda
Le premier ministre a d'autre

la maison
simons
TROIS MAGASINS... PLACE STE-FOY... GALERIES DE LA CAPITALE... VIEUX QUÉBEC

Ryan assouplit sa position face à l'enseignement professionnel

La durée du cours passera de deux à un an

Le ministère de l'Éducation éprouve de sérieuses difficultés dans l'implantation de sa réforme de l'enseignement professionnel. A tel point que le ministre Claude Ryan envisage d'apporter d'importantes modifications au plan d'introduction du nouveau certificat d'études professionnelles, notamment en réduisant carrément sa durée de moitié.

par Richard HÉNAULT

Depuis le mois de novembre que l'alerte est en vigueur au MEQ car c'est à ce moment que M. Ryan écrivait au Conseil supérieur de l'éducation pour lui demander son avis, tel que l'exige la loi, sur toute une série de modifications envisagées. Cependant, il aura fallu que le CSE rende son avis public, hier, pour que les appréhensions soient

mises au jour.

Dans la lettre du ministre et dans les notes explicatives annexées au règlement, on apprend que le ministre s'attend à un taux de décrochage de 35 pour 100 entre la première et la seconde année du CEP si la formule originale devait entrer en vigueur. De plus, le ministre constate une impossibilité d'harmonisation entre les secteurs des jeunes et des adultes, d'où un glissement des effectifs étudiants vers l'éducation des adultes.

La principale mesure correctrice consisterait donc à réduire la durée du CEP de deux à un an en supprimant tous les cours de formation générale, ce que le Conseil supérieur considère comme une « perte sèche ». Le minimum actuel de 900 heures de formation deviendrait un maximum et le minimum serait fixé à 450 heures.

« Attestation de capacité »

L'autre mesure importante consiste à introduire des programmes d'études conduisant à des occupations nécessitant peu de formation. Les critères d'accès seraient moins élevés que pour la formation professionnelle.

À l'issue de ces cours, l'élève se verra décerner une « attestation de capacité » plutôt qu'un diplôme ou un certificat. Les programmes auront une durée inférieure au minimum de 450 heures du certificat.

La qualité en cause

Dans un premier temps, le Conseil supérieur considère que « les changements envisagés introduisent une souplesse intéressante ». Toutefois, note-t-il, « le projet risque d'inciter à abrégier les études et à opter pour des programmes plus courts et exigeant moins de

formation de base ».

Autre remarque, et non la moindre : la qualité de la formation professionnelle elle-même est en cause. Depuis nombre d'années, en effet, on discute de revaloriser ce type d'enseignement.

Le ministre Ryan a eu le mérite d'agir en amenant sa réforme. Les modifications envisagées, cependant, ne manquent pas de laisser perplexe quant à l'atteinte de cet objectif, dans l'optique d'un abandon de la formation de base.

Le CSE formule, en outre, une mise en garde quant à « l'affranchissement » de la formation professionnelle du régime pédagogique et de l'organisation de l'école secondaire : « On ouvre la voie à des modalités de dispensation qui pourraient s'éloigner considérablement des modèles mis en place par le rapport Parent.

Les recommandations du conseil visent l'accès à une formation de base riche et variée, en considérant comme objectif prioritaire d'inciter le plus grand nombre possible d'élèves à obtenir le diplôme d'études secondaires.

Au ministère de l'Éducation, on considère l'avis du conseil comme favorable. Les hauts fonctionnaires et le ministre se réjouissent que le CSE se soit montré sensible aux réalités présidant à l'implantation de la réforme.

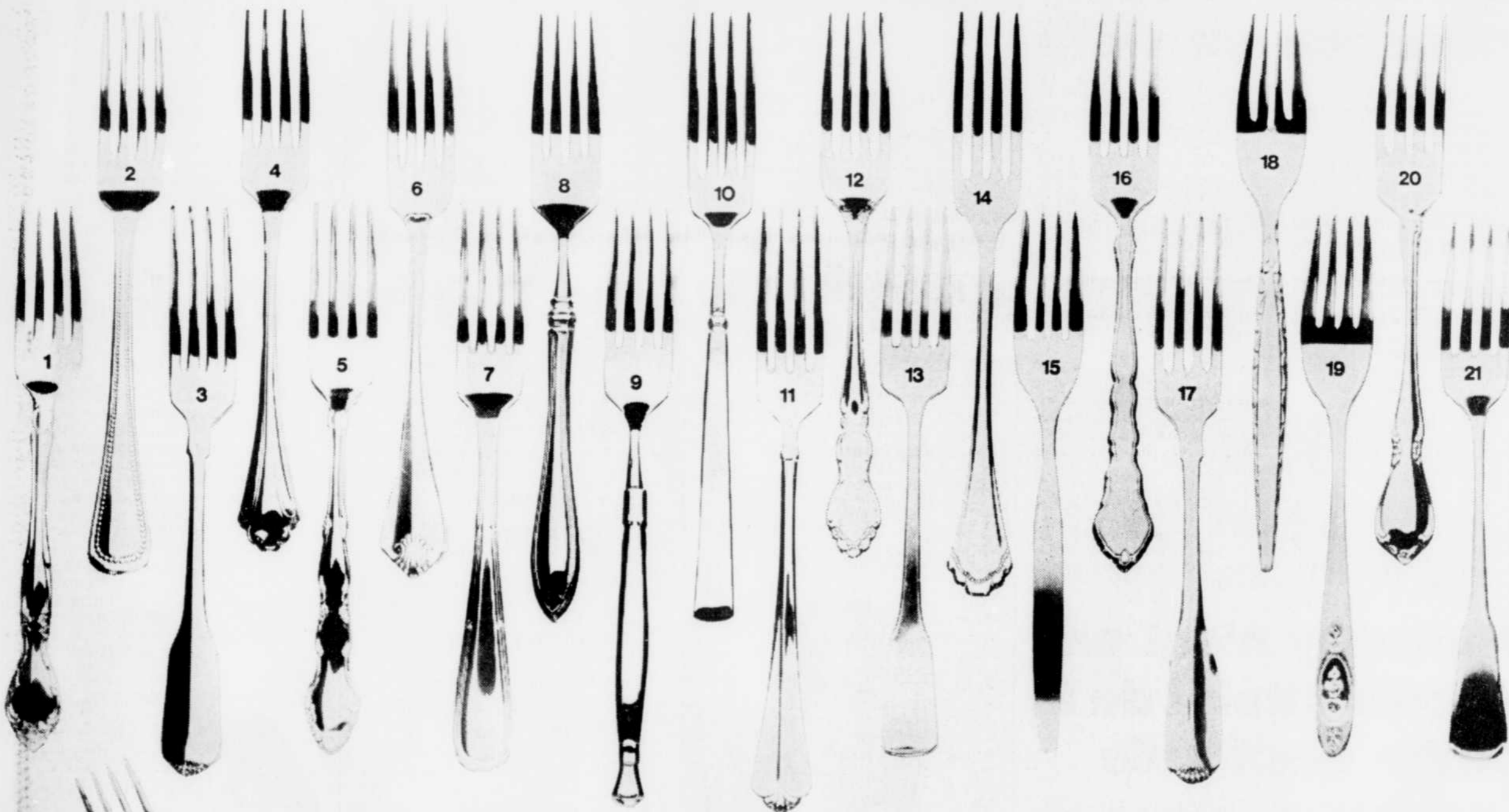
Plusieurs commissions scolaires auraient, en effet, fait ressortir l'impossibilité d'imposer un type d'enseignement, en l'occurrence l'enseignement général, à des jeunes qui n'affichent aucune disposition ou aucun intérêt à son égard. C'est, paraît-il, ce qui aurait amené un taux élevé de décrochage et d'échecs.



Le ministre de l'Éducation du Québec, M. Claude Ryan.

ATTENTION!

INSPECTEZ LES RANGS DU RÉGIMENT DE 22 MOTIFS ONEIDA À LA BAIE



JUSQU'À 45% DE RABAIS

Il ne reste que 4 jours pour profiter de la plus grande promotion Oneida de la Saison. Si vous voulez mettre de l'éclat sur votre table, voilà le moment choisi, car nous vous offrons jusqu'à 45% de rabais sur 22 motifs Oneida en plaqué argent ou acier inoxydable les plus vendus. Et si le stock de votre motif favori est épuisé, nous ferons une commande spéciale pour vous. Mais pressez-vous car le solde finit le samedi 19 janvier.

**25% DE RABAIS sur ensemble-cadeaux
2 pièces et jeu de cuillères à café**
40% DE RABAIS sur couverts 5 pièces
**45% DE RABAIS sur ménagères
24 pièces**

Argentier, rayon 619

A. COMMUNITY EN PLAQUÉ ARGENT
1. Affection. 2. Patrician. 3. Milady. 4. Enchantment
B. 1881 ROGERS EN PLAQUÉ ARGENT
5. Flirtation. 6. King James. 7. Becket
C. HEIRLOOM LTD EN ACIER INOXYDABLE
8. Sheraton. 9. Classic Mood. 10. Easton
D. HEIRLOOM EN ACIER INOXYDABLE
11. Julliard. 12. Dover. 13. Colonial
E. COMMUNITY EN ACIER INOXYDABLE
14. Marquette. 15. Frostfire. 16. Satinique.
17. Ridgecrest. 18. Venetia.
F. DELUXE EN ACIER INOXYDABLE
19. Cameo Rose. 20. Château. 21. Homestead Place.
22. Falkirk

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie

la Baie